



# Transformation numérique

## Votre compte VMD (📱🌐)

**Transférez des fonds vers votre compte de courtage VMD directement dans AccèsD Internet ou mobile, sans vous déplacer, au moment qui vous convient!**

Il vous suffit de suivre cette procédure en quelques clics.

### > Avantages

1. Effectuez vos virements au moment de votre choix ou prévenez les oublis en les programmant à l'avance.
2. Gagnez du temps et réalisez des économies en évitant les déplacements et les frais de service au guichet.

### > PROCÉDURE – AccèsD Particuliers



Si vous virez des fonds vers :

**Votre compte VMD personnel :**

- La transaction peut être effectuée avec la fonction *Virements entre comptes*.

**Votre compte VMD conjoint :**

- La transaction peut être effectuée avec la fonction *Virements entre comptes* par le titulaire principal du compte seulement.
- Ou par la fonction *Payer* par tous les titulaires du compte.

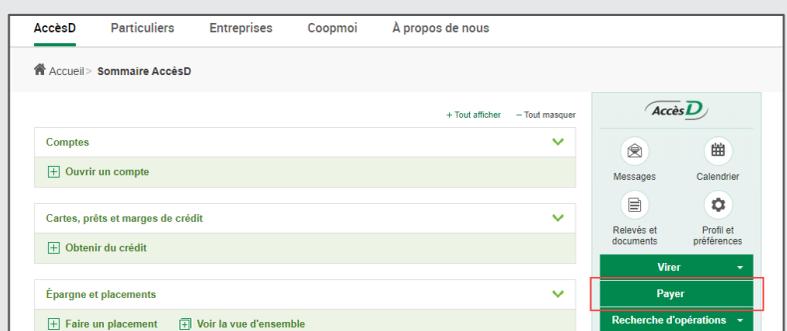
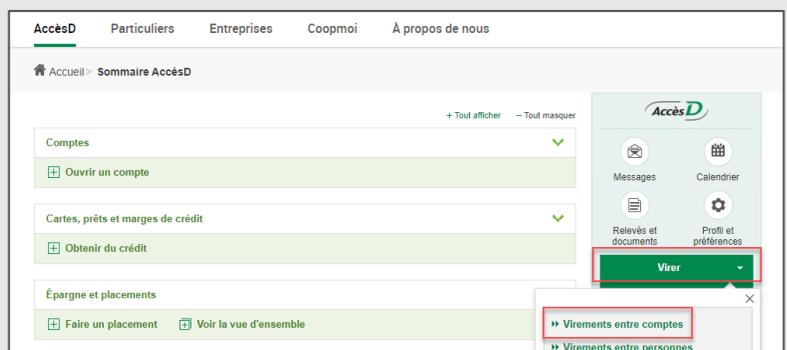
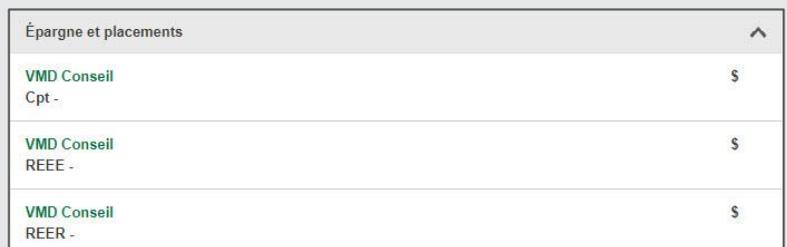
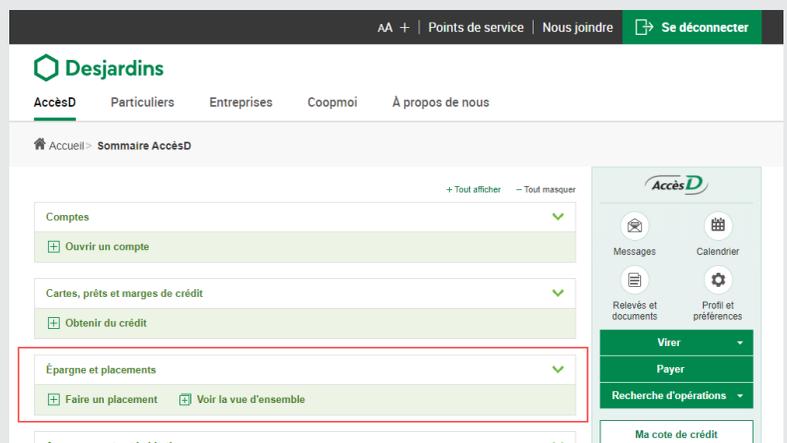
**1** Connectez-vous à AccèsD.

**2** Dans la page « Sommaire AccèsD », ouvrez le tiroir « Épargne et placements ».

**3** À partir de l'onglet « Épargne et placements », vous pourrez visualiser le détail des actifs que vous détenez dans chacun de vos comptes. Il vous suffit de cliquer sur « VMD Conseil ».

**4** Pour transférer des fonds vers votre compte VMD personnel, cliquez sur **VIRER**, puis **VIREMENTS ENTRE COMPTES**.

Pour transférer des fonds vers votre compte VMD conjoint, cliquez sur **PAYER**. Si vous êtes le titulaire principal, vous pouvez aussi effectuer votre transfert en cliquant sur **VIRER**.



Pour utiliser la fonction *Payer* une première fois, il vous faudra ajouter VMD comme fournisseur en recherchant *Valeurs mobilières Desjardins (Disnat) (Qc)*.



### > PROCÉDURE – AccèsD Affaires



Pour un virement de fonds vers votre compte de courtage VMD à partir de votre compte AccèsD Affaires, utilisez la fonction *Payer*.

1

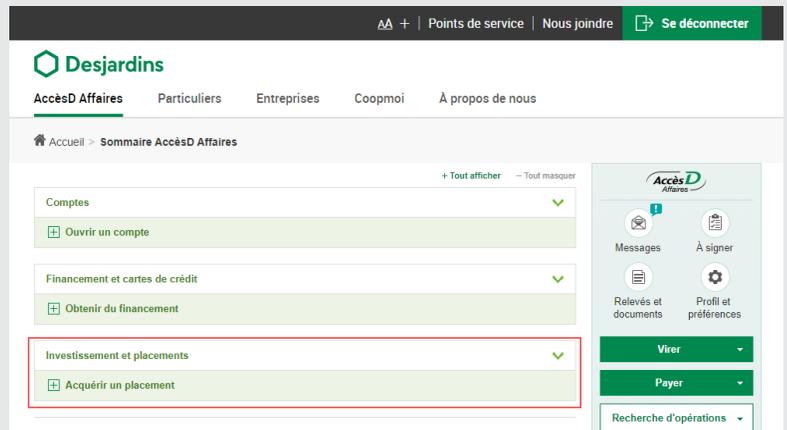
Connectez-vous à AccèsD Affaires.

2

Dans la page « Sommaire AccèsD Affaires », ouvrez le tiroir « Investissement et placements ».

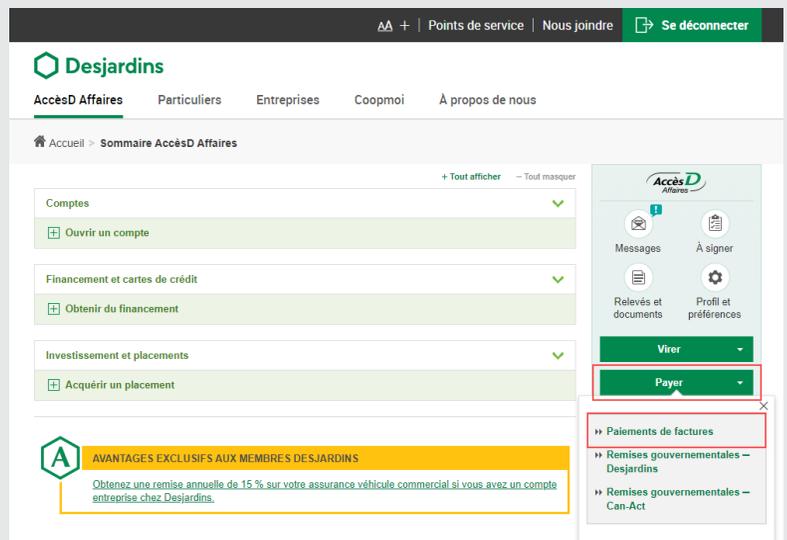
3

À partir de l'onglet « Investissement et placements », vous pourrez visualiser le détail des actifs que vous détenez dans chacun de vos comptes. Il vous suffit de cliquer sur « VMD Conseil ».



4

Pour transférer des fonds vers votre compte VMD d'entreprise, cliquez sur *PAYER*, puis sur *PAIEMENTS DE FACTURES*.



Pour utiliser la fonction *Payer* une première fois, il vous faudra ajouter VMD comme fournisseur en recherchant *Valeurs mobilières Desjardins (Disnat) (Qc)*.

### > PROCÉDURE – Autre institution bancaire



Pour un transfert de fonds vers votre compte VMD à partir de votre compte d'une autre institution bancaire, utilisez la fonction *Payer* de cette institution. La première fois, il vous faudra ajouter VMD comme fournisseur en recherchant *Valeurs mobilières Desjardins (Disnat) (Qc)*.